

# École maternelle Louis Pasteur

12 rue des Veaux 67000 Strasbourg

Tél : 03 88 35 52 36

Courriel : ce.0670262W@ac-strasbourg.fr

## Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> conseil d'école

**VENDREDI 23 MARS 2018**

### Présents :

**Enseignantes** : Anne Chevillard-Pradier (Directrice), Louise Bittendiebel, Isabelle Champougny, Ophélie Martin, Michèle Trometer

**Représentants de parents** : Anne-Laure Bourger, Magali Desbois, Jean-Michel Ribes, Ludovic Chauwin, Raphaëlle Zha, Siham Bounachada

**Représentants de la mairie** pour les questions les concernant : Pauline Depret (Responsable Educative du Territoire) et Walid Souissi (Responsable du Périscolaire de Site)

Françoise Buffet a participé à une partie du conseil (adjointe au maire, en charge de l'éducation).

Absents : Robert Herrmann (adjoint au maire, excusé), Jean-Marie Vix (Responsable Technique de Site, excusé)

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 14/11/2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Remplacement des enseignants absents (*point parents*)**

Les parents délégués ont été consternés de savoir que le remplacement d'une enseignante absente durant trois semaines ne serait pas assuré, alors même que l'Inspection Académique avait été avertie en novembre pour une absence en janvier.

Les parents ont envoyé des mails à l'Inspection Académique, qui sont restés sans réponse.

Effectivement, l'administration rencontre des difficultés à assurer les remplacements des enseignants temporairement absents, que ce soit en maternelle ou à l'élémentaire.

En cas d'absence, les parents peuvent proposer leur aide pour aider les enseignants (participation à des ateliers bibliothèque, activités...). Les enseignantes en profitent pour remercier les parents qui ont apporté leur aide durant cette période et ont pu garder leur enfant.

Pour information, les enseignants sont amenés à refuser des formations qui ont lieu sur le temps scolaire s'ils ne sont pas remplacés.

### **3. Rythmes scolaires - Semaine à 4 jours / semaine à 4,5 jours (Vote)**

La Ville de Strasbourg souhaite relancer le débat avant de faire un choix. La concertation organisée par la mairie débute le 29 mars. Des précisions sur la méthode seront apportées. Sept conférences se dérouleront à travers la ville jusque fin mai pour apporter des outils de réflexion.

Des questionnaires seront envoyés aux parents, aux enseignants, etc ...

Des groupes de travail seront programmés, des forums internet seront mis en place...

Les parents délégués ne se sentent pas légitimes pour voter et donner la position des parents, vu le faible nombre de réponses au questionnaire organisé par les parents délégués fin octobre.

Ils invitent les parents à se rapprocher d'eux pour leur faire part de leur avis sur le sujet.

Les enseignantes réitèrent leur demande d'avoir à nouveau un jour de coupure au milieu de la semaine (semaine à 4 jours). Leurs arguments restent ceux exposés lors du conseil d'école du 14 novembre 2018.

#### **4. Carnets de réussite et rencontres parents-enseignants (*point parents*)**

Environ la moitié des parents sont venus le jour de la remise des carnets de suivi ou ont pris rendez-vous.

Les retours des parents comme des enseignantes sont positifs.

#### **5. Projet bibliothèque (*point parents*)**

Les créneaux de bibliothèque sont très peu remplis depuis quelques mois.

Les parents sont déjà sollicités pour participer aux sorties et pour garder les enfants lorsqu'un enseignant est absent. De ce fait, ils sont moins disponibles pour participer aux temps bibliothèque.

Les parents qui souhaiteraient s'inscrire peuvent le faire sur le planning dans le hall du bâtiment.

#### **6. Point kermesse**

Un mot dans les cahiers sera diffusé pour que les parents souhaitant participer à l'organisation se manifestent auprès du comité kermesse. L'appel à la récolte de lots de kermesse sera également lancé.

#### **7. Retour sur les cafés des parents**

Des questions ont été remontées par les parents sur la gestion des retards et la difficulté pour certains parents de respecter les horaires lorsqu'il faut aussi déposer un aîné à l'école élémentaire Sainte Madeleine.

Le bilan du pointage des retards depuis la rentrée est le suivant :

74% des parents ont été toujours à l'heure (0 retard).

5% ont été en retard plus de 5 fois.

Parmi les 20 familles ayant un aîné à l'élémentaire Sainte Madeleine, seule 1 famille est en retard plus de 5 fois.

Depuis le renforcement du plan Vigipirate, les écoles doivent surveiller les entrées et sorties des personnes. Certaines écoles maternelles de Strasbourg ont décidé de réduire leur temps d'accueil à 10 minutes (le temps légal d'ouverture), bien que leur école élémentaire ne soit pas dans le même groupe scolaire. Cela ne fut pas le choix de la maternelle Pasteur, qui décida en concertation avec les parents délégués de l'époque et après une enquête menée auprès de l'ensemble des parents de l'école, de fixer le temps d'accueil à 20 minutes (de 8h10 à 8h30).

Il est rappelé que d'un point de vue pédagogique, les enfants ont besoin d'un moment de transition entre le temps familial et scolaire (temps pour jouer). L'arrivée des enfants ne peut donc pas se faire sur une plage trop longue, cela réduirait d'autant le temps d'apprentissage.

Il est décidé qu'une souplesse de quelques minutes pourra être accordée. Néanmoins, il faut rappeler que le temps passé par les ATSEMs à la surveillance et fermeture du portail est du temps en moins consacré aux élèves.

#### **Points Mairie :**

#### **8. Mise en sécurité de l'école Pasteur** *(suite à l'adoption de la délibération par le conseil municipal de la mise en sécurité de toutes les écoles de l'Eurométropole) :*

En décembre, une personne de la Ville a visité l'école pour améliorer la partie « intrusion et attentat » de notre Plan de Mise en Sécurité. A la suite de cette visite, a été établie une fiche réflexe pour l'école. Des recommandations ont été faites, notamment de condamner les fenêtres des classes donnant sur le couloir.

Des tests ont été réalisés (entraînement au confinement et à la fuite) : les lieux de replis sont bien identifiés. Par contre, le circuit de fuite du 1<sup>er</sup> étage reste toujours problématique.

Un budget pour toutes les écoles a été alloué, avec des préconisations par école. Pour l'école, Louis Pasteur, des visiophones ont été installés.

En l'absence d'un représentant de la ville, il est demandé une réponse sur les éventuels travaux prévus pour l'école.

*Réponse ajoutée au compte-rendu, donnée ultérieurement par Ufuk Topan, Responsable Technique Territorial : L'ensemble des écoles sera doté de dispositifs « d'alerte - alarme - attentat - intrusion », dispositifs permettant à la fois de donner l'alerte à l'extérieur (police nationale) tout en déclenchant une alarme spécifique « attentats-intrusion » qui sera installée pour ce faire.*

*Aucune école strasbourgeoise n'étant équipée ce jour, il a été décidé de tester 3 types d'installation dans 6 écoles. A partir de cette expérimentation, le système retenu le plus adéquat sera développé progressivement dans les 112 écoles strasbourgeoises jusqu'au plus tard la rentrée 2019.*

Il est par ailleurs rappelé aux parents de penser à refermer le portail systématiquement derrière eux.

Enfin, des exercices d'évacuation seront réalisés par le périscolaire. Les parents seront prévenus en amont.

## **9. Déplacement des ordinateurs dans les classes**

Le câblage a été réalisé pendant les vacances de la Toussaint, mais le déplacement des ordinateurs n'est toujours pas réalisé !

Il est demandé à la Mairie un retour sur ce sujet.

## **10. Kermesse : regret de ne pas avoir obtenu d'estrade**

Une estrade pour le spectacle de la kermesse a été demandée dans les délais mais a été refusée.

Il est demandé le motif de ce refus et la demande d'estrade est réitérée.

S'il ne devait pas y avoir d'estrade, il sera demandé aux familles d'être de « bons spectateurs », de se placer selon les indications qui seront données avant le spectacle et de ne pas parler pendant la totalité du spectacle.

## **11. Entretien de la cour**

Les parents souhaitent savoir comment sont entretenus le bac à sable, les espaces verts, etc.

Le nettoyage du bac à sable est fait une fois par an : il est soit nettoyé, soit remplacé.  
Le concierge s'occupe de la tonte des espaces verts.

Le service espaces verts de la ville doit se charger de la taille des arbres. Il est signalé que cela n'a jamais été réalisé.

*Réponse ajoutée au compte-rendu, donnée ultérieurement par Ufuk Topan, Responsable Technique Territorial : Les budgets alloués ne permettent pas de prioriser ces travaux cette année.*

Un arbre fruitier a été planté dans le jardinet.

Le nettoyage de la cour sous le préau est réalisé selon le besoin. La mairie fait dire qu'elle sera nettoyée tous les mercredis.

La cour arrière doit être inspectée régulièrement car il peut y avoir du verre. Il a été convenu que cela soit fait quotidiennement.

## **12. Projet plantations et jardin**

Les parents demandent si un projet pédagogique à l'école est prévu autour de plantations.

Les enseignantes ont depuis quelque temps un projet de plantation. La réponse qui a été faite à leur demande de gros bacs, est que la ville recense les demandes « jardinage » sur l'ensemble des écoles. Une rencontre avec l'association Eco-conseil, mandatée par la ville pour ce recensement, est prévue avec le périscolaire pour établir un projet commun.

Les élèves vont déjà régulièrement, quand le temps le permet, dans le verger, pour observer les arbres, notamment les fruitiers et les fleurs.

### **13. Péri-scolaire : Facturation de la cantine quand enseignant absent et enfant gardé (point parents)**

Rappel du contexte : absence d'une enseignante pendant 3 semaines ; certains enfants ont été gardés par les parents pour décharger les classes. Les enseignantes en profitent pour remercier les parents qui ont apporté leur aide durant cette période et ont pu garder leur enfant. Or, si l'enfant est inscrit à la cantine, le repas est toujours facturé.

Une inscription ayant eu lieu, les repas sont commandés et tout repas commandé est dû.  
En cas de grève et sans cantine, le prix est déduit.

A la rentrée 2018, les inscriptions pour la cantine se feront en ligne.

La campagne d'inscription commence le 28 mars.

Le nouveau système donnera la possibilité de changer toutes les semaines (jusqu'au mercredi) pour la semaine qui suit.

Pour les absences maladie, un délai de carence de 3 jours est prévu. Au-delà, cela sera pourra être déduit de la facture sur demande par courrier à la cellule régie facturation.

Attention : le mercredi 29 août sera le dernier délai pour l'inscription à la cantine pour la semaine de la rentrée.

### **14. Péri-scolaire : Goûter - Mise en place d'une "charte" ou de conseils ? (point parents)**

Est-ce que le sujet des goûters a été réfléchi par le péri-scolaire ? Une sensibilisation des parents pour des goûters équilibrés est-elle prévue ?

Une communication et une sensibilisation peuvent en effet être faites.

Les parents demandent si une charte ou un dépliant pourrait être diffusé sur le sujet.

Point ajouté à l'ordre du jour :

Lors du 1er conseil d'école, il avait été demandé la possibilité de mettre en place une activité créative lors du péri-scolaire du soir.

Le responsable du péri-scolaire propose de rencontrer les parents délégués pour étudier ensemble ce qui pourrait être proposé.

Fin de la séance à 20h25

Anne Chevillard-Pradier  
Directrice

Anne-Laure Bourger  
Secrétaire